

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2008  
(convocation du 8 décembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)  
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)  
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise  
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
Mme CAZALET A. Marie à M. BRON J. Charles (de 9 h 30 à 11 h)  
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J. Marc (jusqu'à 10 h 10)  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)  
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)  
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick  
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)  
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)  
M. PALAU J. Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)  
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Cenon - Aménagement de la rue Aristide Briand entre la rue du Docteur Schweitzer et la rue Colette - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du Conseil de Communauté du 22 février 2008, vous avez approuvé la confirmation décision de faire pour, l'aménagement de voirie et d'itinéraire deux roues de la rue Aristide Briand entre la rue du Docteur Schweitzer et la rue Colette sur la commune de Cenon.

Les travaux de cette opération sont découpés en 2 lots séparés, lot 1 : les travaux d'aménagement de la rue Aristide Briand entre la rue du docteur Schweitzer et la rue Colette et la modification de la circulation sur le pont des collines, lot 2 : les travaux d'entretien du pont des collines.

Pour le lot 1, l'opération qui s'inscrit dans la programmation pluriannuelle 2008/2011 de la voirie d'intérêt communautaire a pour principaux objectifs :

- Le traitement d'un itinéraire cyclable sécurisé sur le pont des collines et devant le centre culturel,
- La modération de la vitesse des véhicules afin d'améliorer la sécurité routière avec la création des effets de parois,
- L'intégration du parvis du centre culturel dans le cadre de l'aménagement de la rue Aristide Briand.

Le projet comporte,

- Une chaussée de 6.00 m de large.
- Une piste cyclable bidirectionnelle de 3.00 m de large
- Des trottoirs de largeur variable, de 1.50 m minimum.

Pour le lot 2, l'opération qui s'inscrit dans le programme d'investissement grosses réparations d'ouvrages d'arts a pour principaux objectifs :

- Changement des joints de dilatation,
- Changement des garde-corps,
- Mise en place d'étanchéité le long du caniveau technique du chauffage urbain.

Pour ce faire les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert à prix unitaires, en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les travaux du lot 1 sont estimés à 664 716.00 € HT, soit 795 000.00 € TTC. Cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au Chapitre 23 - Article 2315 - Fonction 8220 - CRB O400 – Programme VCA00. Les travaux du lot 2 sont estimés à 340 500.00 € HT soit 407 238.00 € TTC. Cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au Chapitre 23 - Article 2315 - Fonction 8220 - CRB O100 - Programme VA1O.

En application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du C.G.C.T., les documents de la consultation sont tenus à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir les consulter à la direction Centrale des achats et marchés (13<sup>ème</sup> étage).

Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président :

à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I.1<sup>er</sup> alinéa du dit code.

à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
16 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 16 JANVIER 2009